

THERMALE

LA LETTRE D'INFORMATION DU CONSEIL NATIONAL DES EXPLOITANTS THERMAUX

N°4 - DÉCEMBRE 2008

M E S S A G E D U P R É S I D E N T



LE GOUVERNEMENT SOUTIEN LE REMBOURSEMENT DES CURES THERMALES PAR LA SECURITE SOCIALE

Fin Octobre, à l'heure même où la Profession signalait avec l'Assurance Maladie le renouvellement de sa convention pour la prise en charge des cures thermales, un amendement parlementaire proposait, dans le cadre du débat sur la loi de financement de la Sécurité Sociale, de baisser leur taux de remboursement en mettant en cause leur utilité médicale.

Immédiatement, de nombreux parlementaires, de tous bords, ont manifesté leur opposition à cette proposition, relayant ainsi l'incompréhension et les protestations des stations thermales et des curistes. La Ministre de la Santé, au nom du Gouvernement, a fait connaître rapidement son opposition à cet amendement qui a finalement été retiré, par son auteur, avant le vote de l'Assemblée.

Au nom de tous ceux qui sont concernés par le thermalisme (curistes, médecins, établissements thermaux, élus locaux), je tiens à remercier les députés et, parmi eux, les membres du Groupe d'Études sur le Thermalisme pour leur intervention et leur soutien. Nos remerciements vont aussi, bien entendu, à Madame Roselyne Bachelot-Narquin pour la clarté et la qualité de sa position sans oublier le soutien manifesté par plusieurs membres du Gouvernement.

Le remboursement des cures thermales par la Sécurité Sociale est donc maintenu sans changement.

Ce dévouement est d'autant plus légitime que la Profession s'est engagée, depuis 2005, dans une démarche scientifique d'évaluation du service médical

rendu des cures. Au travers de l'AFRETH – Association Française pour la Recherche Thermale – les professionnels, associés aux communes thermales, financent des équipes de recherche qui travaillent sous le contrôle d'un Conseil Scientifique indépendant dont la composition et la méthodologie ont été avalisées par le Ministre de la Santé, en relation avec l'Assurance Maladie.

Au demeurant, il est spécieux de reprocher publiquement aux établissements thermaux et aux élus des régions thermales de financer la recherche thermique quand ils ne font que répondre à une exigence de l'Etat et de l'Assurance Maladie.

La source de ces financements ne met nullement en question l'indépendance d'esprit et d'action des équipes scientifiques.

Une fois publiés les résultats de ces travaux, l'efficacité médicale et l'intérêt médico-économique des cures pourront être appréciés par les autorités scientifiques et sanitaires de notre pays.

C'est le seul moyen – et les Professionnels le savent – de légitimer définitivement l'intérêt des soins thermaux que les curistes et médecins, qui les connaissent, ne cessent de plébisciter.

Le thermalisme s'est engagé dans cette démarche depuis plusieurs années et s'en est donné les moyens. Il est légitime de lui laisser le temps nécessaire pour mener à bien cette mission.

Jean-Claude Ebrard
Président du CNETH

L'ACTU DE LA PROFESSION

L'assemblée générale annuelle du CNETH s'est tenue du 5 au 7 novembre 2008 à Bagnères-de-Bigorre. Ces journées d'automne ont réuni l'ensemble des acteurs concernés par l'activité thermique : exploitants thermaux, élus de villes thermales, représentants de l'Association Nationale des Maires de Communes thermales (ANMCT), de la Fédération Thermale et Climatique Française (FTCF), médecins thermaux. A cette occasion, les exploitants thermaux sont revenus sur l'amendement parlementaire qui a remis en cause l'efficacité et la légitimité des cures. La profession s'est engagée à réunir tous ses efforts pour continuer à faire avancer la médecine thermique. Cette réunion a permis de faire le point sur la recherche thermique et sur les études en cours. Les exploitants thermaux ont pu également découvrir un compte-rendu du travail de labellisation des établissements. Les travaux de cette assemblée se sont terminés par une table ronde organisée par la FTFC sur l'intérêt d'une dimension européenne du thermalisme, les projets européens de coopération et d'harmonisation possibles dans le domaine thermal et le rôle que pourrait jouer la France dans ce cadre.



Assemblée Générale du CNETH 2008



Conseil National des
Exploitants Thermaux



Initiative Santé



L'école de l'asthme de La Bourboule



Première station pédiatrique de France, La Bourboule est une station thermale dont l'indication thérapeutique concerne la dermatologie et les voies respiratoires, dont l'asthme. Maladie inflammatoire chronique, cette affection concerne plus de 3 millions de personnes en France. Parmi les 120 écoles de l'asthme créées en France, celle de La Bourboule est la seule, à ce jour, à avoir été créée en milieu thermal et à offrir un environnement différent du cadre hospitalier habituel.

Dès 1986, un protocole adapté à l'enfant asthmatique en cure thermale est élaboré à La Bourboule, en partenariat avec le service de pédiatrie de Clermont-Ferrand. Créée en 1997, l'école de l'asthme de La Bourboule est une association loi 1901, rattachée à l'association nationale "Asthme et Allergies". Elle s'adresse aux enfants, à partir de 7 ans, aux adolescents et aux adultes, curistes et non-curistes.

Priorité à l'éducation thérapeutique

Les trois éléments indispensables à la réussite d'une cure thermale sont l'environnement, les soins et l'éducation thérapeutique. L'Ecole de l'Asthme de La Bourboule met l'accent sur ce dernier volet. Elle propose des modules pour apprendre aux asthmatiques à maîtriser au mieux leur affection, à connaître l'usage et l'intérêt des médicaments, les facteurs de risque, et à améliorer leur qualité de vie.

Information et échange

L'école de l'asthme a mis en place des ateliers personnalisés qui s'adressent plus particulièrement aux adultes. L'objectif consiste à informer, éduquer, et inciter à modifier les comportements face à la maladie, par l'intermédiaire de groupes de parole ou d'entretiens individuels.

Des tables rondes et des conférences médicales pendant la saison thermale font également partie du programme d'éducation à la santé. Les thèmes choisis sont traités dans un objectif d'information et de prévention.

La collaboration au service de la prévention

L'Ecole de l'Asthme travaille en étroite collaboration avec les établissements thermaux et les médecins tout en conservant une grande liberté d'action. Elle s'attache à fonctionner également toute l'année, même hors saison thermale.

Sur prescription médicale, des explorations fonctionnelles respiratoires et des tests de dépistage allergique sont pratiqués aux patients, curistes ou non. Les résultats sont interprétés et commentés au patient et transmis au médecin prescripteur.

L'année 2009 verra la mise en place d'ateliers de prévention aux acariens et aux moisissures avec des exposés sur les problèmes d'allergie liés à l'environnement intérieur.

Accompagner les plus jeunes

Un programme destiné aux 12-18 ans en maison d'enfants a été élaboré autour d'une remotivation à l'effort physique et à l'activité sportive. Des éducateurs les accompagnent afin de les faire progresser dans la discipline qu'ils auront choisi.

L'Ecole de l'Asthme de La Bourboule cherche à développer un programme spécifique pour les enfants asthmatiques de moins de 7 ans. Des techniques sont à l'essai et sont fondées sur le jeu et la mise au point de nouveaux tests.

La profession dans les médias

La recherche thermique à la Une de plus de 50 médias

Révélés à l'occasion du Congrès de l'Encéphale (rendez-vous annuel de la psychiatrie) fin janvier 2008, les résultats de l'étude scientifique menée par l'Association Française pour la Recherche Thermale (AFRETH) pour démontrer l'efficacité des cures thermales dans le traitement des troubles anxieux ne cessent d'avoir des échos dans différents médias. L'étude en question a montré que la cure thermale à visée psychosomatique apparaît nettement plus efficace qu'un médicament de référence antidépresseur. Le taux d'amélioration atteint 50 % dans le groupe de patients ayant bénéficié de soins thermaux contre 35,6 % chez ceux recevant le traitement pharmacologique. Depuis sa publication, l'étude appelée "Stop-Tag" a déjà fait l'objet de plus de quarante articles dans la presse écrite nationale. Parmi ces retombées, on notera des articles dans *Le Monde*, *Le Figaro Magazine*, *Les Echos*, *La Tribune*, *France Soir*, *Le Parisien*, *Top Santé*, ... Côté médias audiovisuels, *Stop-Tag* a fait l'objet de reportages sur *Europe 1*, *France Inter*, *RTL*, *France Info*, *France 2* et *France 3*. Enfin, de nombreux sites Internet d'information ont relayé et commenté les résultats.



Un autre Regard

Le point de vue du Professeur Roger Salamon



Professeur de santé publique, ISPED, Université Bordeaux II
Membre du conseil scientifique de l'AFRETH
Président du Haut Conseil de la Santé publique

Les enjeux et défis de la recherche thermique

Le domaine thermal est intéressant et porteur de solutions sur le plan de la santé publique. La démonstration de son efficacité s'est heurtée, dans le passé, à la difficulté de mettre au point des protocoles rigoureux. Au lieu de lui rendre service, certaines études, antérieures à la création de l'Association Française pour la Recherche Thermale (AFRETH), ont parfois porté tort au thermalisme. Depuis, la profession thermique a compris qu'il n'y a aucune peur à se confronter à une méthodologie rigoureuse et à des essais cliniques. Le jeu en vaut la chandelle. L'action de l'AFRETH va dans ce sens. Mais, les projets de recherche dans le domaine thermal sont de longue durée et coûteux. On ne s'étonnera donc pas du délai que prend le thermalisme à démontrer le Service Médical Rendu (SMR). Au delà de l'efficacité spécifique de la cure thermique, la démonstration du SMR doit passer aussi par une évaluation de la consommation médicamenteuse entre un groupe de patients-curistes et un autre qui a suivi un programme dans un environnement médical.

Les convergences santé publique & thermalisme

Le thermalisme doit développer ses nouvelles orientations tout en conservant et renforçant ses champs de compétence actuels. Dans notre société aujourd'hui, on constate des besoins en plateformes de santé qui répondent à des priorités de dépistage, de prévention, d'accompagnement de malades chroniques et d'éducation sanitaire. Les stations thermales ont les ressources pour formaliser et proposer des programmes différents aux patients comme à leurs aidants et familles : dépistage du surpoids, de l'obésité, des facteurs de risque cardiovasculaires ; repérage des troubles de la mémoire, identification du risque d'ostéoporose... Ces programmes thermaux peuvent s'accompagner d'actions information et d'éducation aux problèmes posés par ces diverses pathologies.

L'évaluation au cœur de l'avenir thermal

Plus large sera le champ d'action des cures, plus grande sera la place de la recherche et de l'évaluation médico-économique. La mise en œuvre de nouvelles offres thérapeutiques doit être bien naturellement précédée d'études pilotes destinées à en vérifier la faisabilité et le bénéfice médical et économique. Dotées d'une qualité méthodologique et statistique appropriée, ces études valorisent les ressources de santé publique offertes par les établissements thermaux. Le thermalisme, porté par le CNETH, semble engagé dans cette voie.

En conclusion, le thermalisme doit valoriser les ressources qu'il peut mettre en œuvre au bénéfice de la santé publique et s'affirmer comme l'un de ses acteurs. Pour donner corps à cette réflexion, un impératif : l'expression d'une volonté commune de travailler ensemble. Aucune station ne peut agir seule.

3 questions au...

Docteur Renée-Claire
MANCRET,
 Présidente du Conseil
 d'Administration de l'Association
 Française pour la Recherche
 Thermale (AFRETH)



En tant que nouvelle présidente de l'AFRETH, quels sont les défis de l'association dans les années à venir ?

■ *Je dirai qu'il n'y a qu'un seul défi, mais il est de taille : démontrer, avant 2012, l'efficacité des cures thermales. A cette date, il faudra renouveler la convention thermique et le ministre de la santé, comme l'UNCAM, prendront leur décision en fonction des résultats obtenus par l'AFRETH. Nous avons, entre autres, 2 études prometteuses en cours sur la rhumatologie et l'angéologie et dont les résultats sont attendus pour 2009*

Quelles sont les évolutions souhaitables pour le thermalisme et la recherche thermique ?

■ *Nous sommes à un tournant : notre société commence enfin à intégrer dans ses priorités la prévention, l'éducation sanitaire et thérapeutique. Les stations thermales doivent prendre une importance nouvelle. Elles ont les infrastructures médicales, hôtelières et de loisir pour répondre à ces nouvelles attentes. Elles offrent en plus un environnement unique. Le "service médical rendu" doit être au rendez-vous et la recherche doit être orientée en fonction de ces nouveaux aspects.*

Vous êtes également Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie Nationale de Pharmacie : des réflexions partagées entre ces 2 acteurs de la santé existent-elles ?

■ *Soins thermaux et médecine allopathique sont loin d'être incompatibles et chacun a sa spécificité. Il faut bien sûr garder en mémoire que les cures ne peuvent être évaluées par la même moule que les médicaments. L'Académie de pharmacie n'a pas engagé de réflexion dans le domaine thermal, mais rien n'empêcherait de le faire. Pourquoi, à terme, nos grandes institutions de santé ne pourraient-elles aussi mener des travaux confirmant le thermalisme dans sa contribution à la santé publique ?*

REGARDS D'EUROPE

L'expérience des "bains" allemands



Établissement thermal en Allemagne

Les stations thermales allemandes sont regroupées, depuis 1904, au sein d'une association nationale, la "Deutsches Bäderverband". Le territoire allemand compte 13 régions thermales (Länder) qui peuvent avoir aussi leur propre fédération. On dénombre, par ailleurs, 375 villes thermales classifiées selon différentes catégories et dont les noms sont généralement précédés du vocable "bad" (Bains). Voici un tour d'horizon de l'activité thermique à l'heure allemande.

Des champs de compétence élargis

Il existe deux catégories de cure en Allemagne :

- "La cure de prévention" qui visent à empêcher l'apparition de maladies.
- "La cure de réhabilitation" pour guérir une maladie, soulager des douleurs ou prévenir l'aggravation de maladies.

Les villes d'eaux proposent également des prestations complémentaires, telles que la cure ambulatoire de prévention, les soins réservés aux maladies graves, les cures à domicile ou les soins de suite.

Les sources curatives d'origine naturelle sont assimilées à des médicaments et relèvent de ce fait des lois fédérales. Toutefois, ces lois prennent en compte la particularité du

secteur dans la mesure où les produits thermaux (eaux, gaz et boues) exigent des expertises cliniques spécifiques.

Le système de prise en charge

La demande de prise en charge d'une cure est soumise à un accord préalable, dépendant de la nécessité ou de l'indication médicale. Le remboursement d'une cure n'est accordé que tous les quatre ans, trois ans pour les cures ambulatoires. La durée de la cure est limitée à trois semaines, sauf pour certains types d'affection qui peuvent nécessiter un séjour plus long (4 semaines).

L'Assurance Maladie a consacré 1,8 % de son budget santé au remboursement des cures, avec un taux de rejet des demandes de prise en charge de 41 %.

Depuis 2006, on a enregistré une hausse sensible des cures dites de réhabilitation. C'est ainsi que les Allemands consacrent désormais une part de leurs revenus personnels au suivi d'une cure, lorsque leur demande de prise en charge est refusée par les organismes sociaux.

Des produits spécifiques et innovants

L'association des stations thermales allemandes a conçu un produit spécifique labellisé "prévention en station thermique". Il

En Allemagne, 75 % des établissements thermaux sont gérés par des communes (75 %). Le reste étant directement géré par l'Etat (10 %) ou par le secteur privé (15 %). Cette répartition est totalement inversée en France où 70 % des établissements sont gérés par le privé.

s'agit d'une offre non remboursée par la Sécurité Sociale, soumise à des critères de qualité spécifiques. A ce jour, 7 régions agréées proposent ce produit. Les soins prévus par cette offre ont recours aux ressources naturelles de la cure, tout en mettant l'accent sur trois valeurs essentielles : l'activité physique, la nutrition et la relaxation.

Par ailleurs, on constate que les exploitants thermaux développent de plus en plus le secteur du bien-être médicalisé (Medical Wellness). Selon la définition communiquée lors du premier congrès du bien-être médicalisé à Berlin en 2007, l'objectif est d'améliorer durablement la qualité de vie et de faire prendre conscience à chaque individu du sens de la prévention. En mettant l'accent sur l'éducation en matière de santé et la responsabilisation de l'individu, la notion de bien-être médicalisée doit être distinguée de l'offre de bien-être liée aux activités touristiques.

Ce dossier est une synthèse de l'étude réalisée par la Fédération Thermale et Climatique Française.